



Consultation relative à l'animation et la restitution d'ateliers de concertation territoriale dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII)

1. Identification de l'organisme lançant la consultation

Pouvoir adjudicateur : NEXA, Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation de La Réunion.

Adresse : 62, boulevard du Chaudron - BP 60030, 97491 Sainte-Clotilde Cedex, Ile de La Réunion, France.

2. Objet de la consultation

La présente consultation vise à sélectionner un prestataire pour l'organisation, l'animation et la restitution de deux séries d'ateliers de concertation territoriale

3. Caractéristiques principales de la prestation

3.1. Contexte de la prestation

Nexa est l'Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation (ARDII) de la Région Réunion. Elle contribue à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement du territoire, dans l'objectif d'accélérer l'inscription de La Réunion sur la voie d'une économie de la connaissance, écologique, compétitive et socialement inclusive, conformément à l'agenda Europe 2020.

A ce titre, Nexa participe à l'élaboration du « Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) ». Cet exercice imposé découle de l'entrée en vigueur de la loi NOTRE du 7 août 2015 qui confère au Conseil Régional la responsabilité des politiques de développement économique. Celui-ci doit ainsi établir un document de référence, « expression de la politique de développement régional » qui précise les orientations et les modalités d'interventions de l'action publique dans 7 domaines clés :

- Aides aux entreprises
- Foncier économique
- Export et internationalisation
- Attractivité
- Innovation
- Economie sociale et solidaire

- Egalité professionnelle hommes-femmes

Face aux interrogations croissantes sur la viabilité du modèle économique hérité de la départementalisation, cet exercice constitue une opportunité pour :

- Engager une mobilisation collective et/ Construire un projet de territoire partagé
- Accélérer la transformation de l'économie réunionnaise, les mutations des secteurs existants et l'émergence de nouveaux champs d'activités
- Perfectionner les dispositifs d'accompagnement et de financement afin d'offrir aux acteurs un cadre stable, lisible et incitatif et des outils adaptés pour créer des activités et des emplois.

Conformément à la loi NOTRE, l'élaboration du SRDEII doit reposer sur une « large concertation », qui englobe a minima les chambres consulaires et les EPCI. A La Réunion, cette concertation s'organisera autour de deux séquences :

Durant le mois de juin, les collectivités locales, les organismes publics, les socioprofessionnels, les entrepreneurs, le grand public seront invités à s'exprimer sur les thématiques du schéma à travers des questionnaires et des contributions libres. Ces apports feront l'objet de 7 synthèses (1 par domaine prioritaire) qui présenteront le diagnostic, les enjeux et les enjeux de la thématique, l'état des lieux des outils d'aides existants et des propositions d'évolution des outils et des instruments. Ces synthèses serviront de base de discussion à deux séries de séminaires (l'une dédiée aux financeurs et prescripteurs – collectivités, organismes publics ; l'autre aux bénéficiaires – entreprises, socioprofessionnels, têtes de réseaux) qui aborderont les 7 thématiques du SRDEII.

Mi-septembre, le projet de Schéma sera présenté et discuté lors de trois séries de séminaires réunissant successivement les financeurs, les élus et les acteurs territoriaux. Les retours permettront de retravailler le document qui sera remis au Conseil Régional le 1^{er} octobre.

3.2. Objectifs et contenus attendus de la prestation

Nexa recherche un prestataire pour organiser, animer et restituer les travaux de deux cycles d'ateliers de concertation mentionnés précédemment :

Du 20 au 30 juin, deux séries (collectivités d'une part ; socioprofessionnels de l'autre) de quatre ateliers d'une demi-journée. Il est ainsi proposé de regrouper dans un même atelier, des thématiques proches ou connectées :

- Aides aux entreprises et foncier économique
- ESS et égalité hommes-femmes
- Innovation
- Internationalisation et attractivité

Chaque atelier réunira en moyenne une quarantaine de participants, qui pourront varier ou non selon la thématique abordée.

Mi-septembre : 3 ateliers d'une journée chacun, réunissant successivement les collectivités locales, les socioprofessionnels et les élus.

La prestation proposée devra atteindre deux objectifs. D'une part, instituer un espace de dialogue convivial et constructif favorisant l'expression, l'implication active de chaque participant – attentes, avis, retours d'expérience, propositions, recommandations... –, l'envie d'agir ensemble et l'émergence collective de nouvelles idées et solutions aux défis identifiés. D'autre part, contribuer à la définition d'une vision partagée du diagnostic, d'un futur désirable, des objectifs et des leviers de l'intervention publique, par-delà les intérêts individuels.

Chaque atelier devra faire l'objet d'une synthèse, dont le contenu sera co-défini avec Nexa.

Le prestataire est libre de proposer l'approche et les outils qui lui semblent les plus adaptés pour atteindre les objectifs fixés. Il peut également soumettre une « prestation supplémentaire éventuelle » afin d'enrichir la démarche de concertation et/ou d'appuyer Nexa dans l'élaboration du Schéma.

4. Réalisation de la prestation

Organisation : La logistique (salle, équipements, gestion des invitations) sera assurée par Nexa. Le prestataire prendra en charge les frais d'animation et les supports pédagogiques. Le cas échéant, les frais de déplacement et d'hébergement devront être inclus dans la proposition tarifaire du prestataire, à travers une ligne dédiée.

Période de réalisation et durée : La prestation devra obligatoirement se dérouler lors des deux séquences indiquées au point 3.2. Le prestataire est libre de proposer un format de concertation alternatif qui lui semble plus adapté aux objectifs.

Droit à l'image : Cette prestation pourra être photographiée ou filmée lors de sa réalisation. Elle pourra faire l'objet d'une vidéo explicative, résumant les messages clés ou exemples explicités. Le prestataire en déposant son offre, accepte donc de fait :

- D'apparaître sur ces supports de communication (vidéos, photos, captations audio). Ils seront diffusés sur les sites internet www.innovonslareunion.com, et www.nexa.re ainsi que sur nos réseaux sociaux pour une durée illimitée,
- De se faire interviewer par les journalistes pour expliquer le contenu de leur intervention.

5. Éléments à produire par les candidats

La proposition du prestataire devra contenir au minimum les informations suivantes :

- ✓ CV et références des intervenants en matière d'animation d'ateliers de concertation territoriale et/ou de conduite du changement, d'élaboration de schéma de développement économique, et /ou dans les thématiques du SRDEII
- ✓ approche méthodologique retenue
- ✓ moyens utilisés ou type de support transmis aux participants, le cas échéant
- ✓ programme prévisionnel des événements, durée et délai de réalisation,
- ✓ coût de la prestation tout frais compris (transport aérien et hébergement inclus) en € HT et TTC

6. Critères d'analyse

Les propositions seront analysées sur les critères suivants :

- Proposition financière (40%)
- Proposition technique (60%)

8. Modalités pratiques

Les candidats devront faire parvenir les éléments constitutifs de leur offre à Nexa avant le **mercredi 1er juin 2016** par voie électronique au courriel suivant : nelly-barbara.chereau@nexa.re (heure de réception de messagerie faisant foi).